UPJV

EDSHS - Doctorants

TUTO CIF

Présentation rentrée EDSHS 2022

Conditions pour l'inscription en Doctorat

Le doctorat forme le troisième cycle d'études supérieures, qui se prépare à l'issue du cursus de Master (recherche ou professionnel).

Ce troisième cycle est consacré à un travail de recherche, effectué généralement en trois ans, sous la direction d'un directeur de thèse ou de deux co-directeurs.

Le diplôme de doctorat est obtenu après la validation de 20 ECTS avant la fin de la 3ème année (les salariés à temps complet peuvent demander la dispense de 8 ECTS (demande écrite obligatoire auprès de la directrice de l'EDSHS, à effectuer en début de thèse)).

PORCEDURE D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire en Doctorat, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :
- Etre titulaire d'un diplôme national de Master ou d'un autre diplôme conférant le grade de Master (diplôme d'ingénieur, diplôme d'écoles supérieures de commerce conférant le grade de Master, DEA, DESS). Si la condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du Conseil de l'école doctorale, inscrire des étudiants ayant validé à l'étranger des études de niveau équivalent (validation d'études), ainsi que des étudiants bénéficiant d'une validation des acquis de l'expérience.
- Avoir défini un projet de thèse (5 pages) et obtenu l'accord d'un enseignant-chercheur (Pr - MCF-HDR) pour le diriger au sein d'une équipe d'accueil, rattachée à l'EDSHS. L'encadrement d'une thèse peut être éventuellement assuré conjointement par deux encadrants (co-direction).

Au préalable, le doctorant doit avoir pris connaissance de :
- **La charte du doctorant** ;
- **La charte des comités de suivi de thèse**.

Inscription et réinscription en Doctorat

Pour une première inscription, le futur doctorant doit :

Effectuer sa demande de pré inscription sur ADUM
Rédiger un projet de thèse (5 pages) ;

Les inscriptions au titre de l'année 2023-2024 sont en cours
Les inscriptions et réinscriptions se gérent via une application spécifiquement dédiée à la gestion des doctorants, ADUM.

Pour les 1ères inscriptions à l'UPJV: Prendre contact avec le secrétariat de l'ED pour obtenir le lien de création de

votre profil ADUM. contact : edshs@u-picardie.fr
Pour les réinscriptions à l'UPJV : Tous les doctorants ont été informés en juillet de la procédure à suivre

L'EDSHS gère également les doctorants des universités ULCO et Artois mais les inscriptions restent gérées par leur établissement donc :
Pour ULCO, (inscription ou réinscription et passage sur une chaîne d'inscription) merci de contacter : Carole LAGATIE (carole.lagatie@univ-littoral.fr)
pour ARTOIS, (inscription ou réinscription et passage sur une chaîne d'inscription) merci de contacter : Sabrina LEMAITRE (sabrina.lemaitre@univ-artois.fr)

Conditions pour la soutenance

Pour les soutenances le doctorant doit démarrer ses démarches administrative**via ADUM 3 mois avant la date souhaitée.**

Il est impératif de rendre le dossier 8 semaines avant la date de soutenance.

Page de garde UPJV
Demande de dérogation pour soutenir en anglais

Page de garde ULCO

Page de garde ARTOIS

Liste des doctorants inscrits en 2020 2021 par centre de recherche - EDSHS